

## Commissions parlementaires

### Commission des affaires sociales

#### Consultation générale

#### Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec

La Commission des affaires sociales est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 24 février 2004 dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 6 février 2004.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Denise Lamontagne, avocate, secrétaire de la Commission des affaires sociales, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722; télécopieur: (418) 643-0248  
Courriel: dlamontagne@assnat.qc.ca

41672

### Commission des finances publiques

#### Consultation générale

#### Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque

La Commission des finances publiques est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 24 février 2004 dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du document intitulé « Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque ».

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 6 février 2004.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Denise Léonard, secrétaire de la Commission des finances publiques, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722 Télécopieur: (418) 643-0248  
Courriel: dleonard@assnat.qc.ca

41795